

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL  
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 86/391 du 24/03/86  
MTERFPPS/DGPCE  
DGPCE/STV

portant promotion au titre de l'année 1981, de Monsieur G. INKO (Alphonse),  
Vétérinaire Inspecteur des cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I, des  
Services Techniques (Elevage).

LE PREMIER MINISTRE,

VISAS :

IB.  
4/11

DCF  
7/7

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu la Loi n° 076/84 du 07/02/84 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 25/08/84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu la Loi n° 15/62 du 3/02/62 portant statut général des Fonctionnaires ;
- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/06/58 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 62/190/FP du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3/02/62 portant statut général des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- Vu le Décret n° 65/170/FP/BE du 25 Juin 1965, réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 80/630 du 27/01/80, portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- Vu le Décret n° 84/856 du 8 août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n° 85/1423 du 07/12/1985 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 85/1434 du 17/12/1985 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
- Vu le Décret n° 86/390 /MTERFPPS/DGFP/DGPCE du 24 MARS 1986 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981, de Monsieur G. INKO (Alphonse), Vétérinaire Inspecteur des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Elevage) ;
- Vu le Décret n° 60/90/FP du 3/03/60, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques ;

DECRETE :  
.../...

*MASU*

Article 1er. - ~~Monsieur~~ GAIMBO (Alphonse), Vétérinaire Inspecteur de 4ème échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Elevage), en service à Brazzaville, est promu au titre de l'année 1981, au 5ème échelon de son grade, pour compter du 10/01/81. ACC = néant.

Article 2. - Le présent décret, qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté ~~de~~ du 10/01/81 et du point de vue de la solde, pour compter du 7/07/81 sera enregistré, publié au JO et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 24 MARS 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOMA.

Ange Edouard POUNGUI.

AMPLIATIONS :

- JOREC..... 2
- SGG/EC..... 2
- DGFP/DGPCE..... 2
- DGB..... 2
- DCF..... 2
- DANF/DOS..... 2
- SG.E..... 2
- D.E..... 2
- M.E..... 2
- BST/DGPCE..... 2
- Intéressé..... 1